

niers publics , a fait une suite d'observations , dont nous parcourons les plus nouvelles.

Voici la pensée *sur le choix des grains*. 1. Ne mettre dans les greniers publics que des bleds tirés des Provinces Méridionales; ce qui se pourroit faire sans inconvenient en faisant des échanges de dentées pour d'entrées. Ce seroit l'affaire de Messieurs les Intendants. 2. Préférer aux bleds du Royaume ceux qu'on pourroit tirer d'Afrique , par un commerce réglé , qui seroit fait par le Roi seul. L'on pourroit dans cette vûe augmenter l'établissement déjà commencé en Bastion de France , & y en ajoûter de nouveaux. Des Flottes bâties à Toulon & à Marseille iroient se remplir de grains de Barbarie , & passeroient le Détroit de Gibraltar , pour aller se décharger à Rouen & à Nantes , d'où on les transporteroit dans les Magazins Royaux , qui seroient placés à l'embouchure des grandes Rivières. Remarquons en passant , “ que les François n'ont tiré jusqu'ici des „ grains que des Royaumes de Tunis & d'Alger. Ce „ commerce est défendu dans ceux de Fez & de Ma- „ roc , à moins qu'on ne donne en échange de la „ poudre , des armes , & d'autres munitions de guer- „ re : ce que les Princes Chrétiens ont à leur tour „ intérêt de refuser. Cependant les Angloîs tirent „ quelques bleds de Tanger , depuis qu'ils sont maî- „ tres de Gibraltar. „

A l'égard des particuliers , ils ne doivent faire aucun amas de grains dans les années humides & pluvieuses , c'est-à-dire , lorsqu'il tombe 25. ou 26. pouces d'eau , & qu'il y a des torrens de neiges fondûes. Dans les années communes qui sont bonnes pour la conservation des grains , il ne tombe que 19. à 20. pouces de pluyes , & les vents du Nord qui y regnent sont salutaires par leur nitre.

La maniere de construire les greniers merite atten-
tion,